

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'Ecole de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation**  
**Séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2015**

Dix-sept membres du Conseil étaient présents ou représentés, 3 procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :**

M. Jean-Paul DELAHAYE  
Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS  
M. Didier PERRAULT  
Mme Lydie PFANDER-MENY (jusqu'à 12 H 00)  
Mme Claude VALTAT  
M. Philippe VELTEN

**Membres désignés par M. le Président de l'Université de Bourgogne :**

M. Jean-François GIRET  
Mme Anne GIROLLET  
Mme Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à Mme Anne GIROLLET)

**Membres élus :**

**Représentants des personnels enseignants**

*Collège A : les professeurs des universités et assimilés*

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT  
M. Hervé DUCHENE (procuration à Mme Dominique BOURGEON-RENAULT)

*Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs*

Mme Nathalie CHARVY (procuration à Mme Nadine Wargnier)  
M. Jake MURDOCH

*Collège C : Autres enseignants et formateurs*

Mme Nadine WARGNIER

*Collège D : Autres enseignants relevant de l'Éducation Nationale*

Mme Christiane SALMAIN-NORMAND (présente à partir de 11 H 00)

**Représentants des autres personnels**

M. Olivier BOULIN  
Mme Séverine DELEPIERRE

**Membres désignés par le Conseil d'Ecole :**

M. Eric PREDINE

**Invités :**

M. Jean-Denis DETRAIT  
Mme Marie-Geneviève GERRER  
Mme Elsa LANG RIPERT  
M. Julien MARLOT  
Mme Véronique PARISOT

**Ordre du jour :**

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2015
- 2 - Modification de l'article 6 du règlement intérieur
- 3 - Campagne d'emplois 2016
- 4 - Responsabilités pédagogiques et charges administratives 2015-2016
- 5 - Modifications fiches filières
- 6 - DU MEEFA
- 7 - DAEU A
- 8 - Réflexion sur les orientations stratégiques 2015/2016 de l'ESPE
- 9 - Questions diverses

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 29 Juin 2015

Après s'être assuré du quorum, M. Jean-Paul DELAHAYE, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE, ouvre la séance. En l'absence de remarque préalable, le procès-verbal de la séance du 29 Juin 2015 est soumis au vote du Conseil d'Ecole et approuvé à l'unanimité (dix-sept voix pour au moment du vote) des membres présents ou représentés.

2

- 2 - Modification de l'article 6 du règlement intérieur

Lors du précédent Conseil d'Ecole, Mme Marie-Geneviève GERRER, Directrice de l'ESPE, avait souhaité que les responsables de sites délocalisés du département MEEF soient membres invités permanents du Conseil d'Ecole. Il s'agit donc de modifier l'article 6 du règlement intérieur de l'ESPE par l'ajout de la phrase "responsables des sites délocalisés du département MEEF en tant que membres invités permanents de ce conseil". M. Jean-Denis DETRAIT rappelle que cette modification requiert la majorité absolue des membres du Conseil d'Ecole comme stipulé à l'article 2 du règlement intérieur.

La modification de l'article 6 du règlement intérieur est soumise au vote et approuvée à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

Mme Nadine WARGNIER propose également d'intégrer ces responsables de sites délocalisés au COSP car ils ont une vision claire de l'organisation pédagogique. Elle constate qu'au sein du Conseil d'Ecole, il n'y a pas eu de véritables réflexions et débats sur les questions pédagogiques et elle regrette de ne pas savoir exactement ce qui se passe en COSP.

Mme Marie-Geneviève GERRER approuve cette proposition. Elle assure que jusqu'à présent la réflexion a été particulièrement cohérente, plusieurs organes ont été mis en place, des réunions de département ont été initiées afin que les discussions soient le plus large possible. Elle regrette toutefois le manque de fluidité dans la communication.

Les membres du Conseil d'Ecole n'émettent aucune objection à ce que les responsables de sites soient également membres invités au COSP.

Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'Ecole de la démission d'Annie VINTER, personnalité désignée par M. le Président de l'université de Bourgogne. Le nom de Mme Lucie CORBIN a été proposé et M. le recteur l'a validé. D'autre part, le département MEEF a dû être réorganisé suite à la démission de Mme Séverine MILLOTTE. Mme Lucie CORBIN est donc nommée adjointe à la Direction du département MEEF et M. Thierry TRONCIN assurera la partie transversale des masters MEEF. Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle, qu'à l'heure actuelle, il manque un responsable DU MEEFA, un responsable 2nd degré et un responsable 1er degré.

Mme Nadine WARGNIER s'étonne que l'on puisse conjuguer deux positions : celle de personnalité désignée par le Président de l'université en ce CE et celle d'adjointe à la direction du MEEF.

Mme Claude VALTAT signale que M. le recteur a proposé à Mme Elsa LANG RIPERT d'envisager éventuellement un accompagnement administratif de coordination pédagogique entre les différents acteurs des établissements. Des enseignants 2nd degré pourraient venir soutenir ponctuellement cet accompagnement 1er et 2nd degrés.

Pour le 1er degré, la demande de Mme Elsa LANG RIPERT consiste à obtenir un partenaire unique au rectorat et non un par département concerné.

3

### 3 - Campagne d'emplois 2016

Mme Marie-Geneviève GERRER rend compte des retours de la gouvernance concernant le personnel enseignant pour lesquels deux points l'inquiètent particulièrement. Tout d'abord, concernant le Département Diderot, sur les 2 postes demandés, un seul a été obtenu. Il s'agit du poste de PR de M. Chevaillier, déqualifié en poste MCF l'année dernière. La publication du poste de M. Suchaut a été refusée au titre que le profil recherche n'était pas assez bien défini vis à vis de la politique de l'IREDU. Or, cette décision, alors même que la rentrée 2016 va voir le départ à la retraite de M. André GIFFARD et l'arrivée de la nouvelle formation labellisée UNESCO, met ce département dans une situation de survie et dans l'incapacité de se développer réellement.

M. Jean-François GIRET ajoute que la gouvernance de l'université imaginait qu'il serait difficile de pourvoir ce poste en 70<sup>ème</sup> section, alors même que l'IREDU avait plusieurs possibilités de recrutement. La seule proposition faite par l'université consistait à transformer ce poste de PR en MCF, ce qui était tout à fait inconcevable. Le poste est donc gelé mais il est indispensable, pour Diderot et pour l'IREDU, qu'il soit pourvu.

La seconde fragilité concerne le département MEEF : la transformation du poste de M. URGELLI en poste MCF EPS, également rattaché à l'IREDU, a été refusée, alors que la mise en place de la 4<sup>ème</sup> mention de master le justifiait.

Mme Marie-Geneviève GERRER déplore ce bilan si décevant, d'autant plus que les demandes étaient très mesurées. Pour la gouvernance, les heures d'enseignement au département MEEF doivent être assurées par des PRAG/PRCE. Ce schéma ne correspond absolument plus aux objectifs et aux enjeux de formation. La part des enseignants chercheurs est extrêmement

réduite au département MEEF alors que l'intégration des ESPE dans l'université repose sur une politique de recherche.

M. Jean-Paul DELAHAYE informe que, compte tenu de ce qui a été dit, le conseil ne verra pas d'objections à ce que la direction de l'école prépare un courrier en direction du Président de l'université pour faire valoir que l'ESPE ne pourra satisfaire les exigences de la formation si un certain nombre de postes ne sont pas obtenus. Il le signera en tant que Président du Conseil d'Ecole. Ce courrier sera doublé d'un rendez-vous sur ce sujet spécifique avec le Président de l'université. M. Jean-Paul DELAHAYE ajoute que le renfort proposé par M. le recteur devrait pouvoir encourager la gouvernance de l'université à avoir la même attitude à l'égard de l'ESPE.

M. le Président du Conseil d'Ecole soumet la campagne d'emplois Enseignants 2016 au vote.

Vote du Conseil d'école (17 votants au moment du vote) :

- 15 (quinze) voix contre
- 2 (deux) abstentions

En conséquence, la campagne d'emplois Enseignants 2016 n'a pas obtenu l'approbation des membres du Conseil d'Ecole présents ou représentés.

M. Jean-Denis DETRAIT présente les retours de la gouvernance concernant le personnel BIATSS. Les propositions faites par l'ESPE lors du dernier Dialogue d'Objectifs et de Moyens ont toutes été actées et retenues par l'université.

4

➤ Service centraux Gabriel :

- ✓ maintien d'un contractuel jusqu'à la rentrée 2016 sur le poste vacant de responsable de scolarité
- ✓ requalification d'un poste suite au passage sur liste d'aptitude d'un personnel de catégorie B SAENES en tant qu'Attaché. Cette personne est en décharge syndicale à 100 %. Ce poste est occupé par un contractuel reconduit pour la rentrée 2015.

➤ CIPE :

- ✓ requalification d'un poste de PREC du département MEEF en poste d'Ingénieur de Recherche ouvert au concours en 2016. Un contractuel (IGE) est recruté sur ce poste à la rentrée 2015. Il est à noter que ce support reste un support MEEF et non université.

➤ Site Dumont :

- ✓ nouveau contractuel sur le poste de second de cuisine

➤ Site de Nevers :

- ✓ Logistique : reconduction d'un contractuel sur 2015, et sans doute à la rentrée 2016 (ex poste M. Chevrier)
- ✓ Informatique/logistique : requalification du poste d'adjoint en technicien (poste partagé avec l'ISAT) au niveau du campus universitaire de Nevers.
- ✓ Maintien des 2 postes entretien des locaux et support logistique

➤ Diderot :

- ✓ Suite à l'intégration au niveau de l'ESPE du Diplôme d'Aptitude aux Etudes Universitaires A, un 1/2 poste a été créé. Mme Fabienne MAZET est recrutée à temps plein à Diderot sur ce 1/2 poste et sur le 1/2 poste de gestion pédagogique et Mme Véronique ASSADAS a accepté la responsabilité pédagogique du DAEU.

M. Olivier BOULIN intervient par rapport au poste d'IGR dont la proposition avait été formulée lors de la création de l'ESPE. Or, il lui semble qu'une réflexion de fond sur ce poste devrait être menée. De mémoire, cette situation n'a jamais été analysée en commission BIATSS, pourtant inscrite dans les statuts et pendant du Conseil d'Ecole Restreint pour les enseignants.

M. le Président du Conseil d'Ecole soumet la campagne d'emplois BIATSS 2016 au vote.

Vote du Conseil d'école (17 votants au moment du vote) :

- 15 (quinze) voix pour
- 2 (deux) abstentions

La campagne d'emplois BIATSS 2016 est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.

#### 4 - Responsabilités pédagogiques et charges administratives 2015-2016

Mme Marie-Geneviève expose les 3 points qui ont fait l'objet de modifications :

- ✓ Le site de Chalon est dans une situation particulière puisqu'il est intégré dans les bâtiments de l'IUT. Dès lors, les responsabilités ne sont plus les mêmes et en concertation avec les collègues de Chalon, la répartition des primes a été revue à la baisse.
- ✓ la licence EFEC génère une responsabilité pour la L3 et une responsabilité pour les relations internationales puisqu'il faut maintenant développer de nouveaux partenariats dans la perspective d'échange ERASMUS +.
- ✓ le DU MEEFA

Mme Nadine WARGNIER indique qu'il est parfois difficile de coordonner les emplois du temps avec les AFA. D'autre part, l'incapacité à réfléchir ensemble sur les concours, notamment sur le 1er degré, est un problème récurrent. La formation repose aussi sur la compréhension de l'attente de l'employeur.

M. Jean-Paul DELAHAYE précise que c'est effectivement un sujet essentiel et qu'il sera inscrit dans une prochaine réunion du conseil d'école.

Mme Elsa LANG RIPERT pense qu'il n'y a majoritairement pas de problème d'emploi du temps des AFA et, qu'en règle générale, les chefs d'établissement jouent parfaitement le jeu.

Mme Nadine WARGNIER demande des précisions sur la programmation de la baisse des heures attribuées sur la mission "relations internationales".

Mme Marie-Geneviève GERRER indique qu'il s'agit des RI EFEC. Dans la mesure où l'investissement de départ est très important, le principe retenu est de 32 H pendant 2 ans, 24 H la 3ème année et 18 H ensuite.

M. le Président du Conseil d'Ecole soumet les responsabilités pédagogiques et charges administratives 2015-2016 au vote. Elles sont approuvées à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

## 5 - Modifications fiches filières

En raison de délais très contraints, Mme Marie-Geneviève précise que les fiches filières n'ont pas pu être examinées en séance du COSP. A titre exceptionnel, les membres du COSP ont accepté unanimement leur envoi, pour avis, par voie électronique. La majorité des membres du COSP n'a pas émis d'observations. Pour rappel, ces fiches filières avaient reçu l'aval et la validation des membres du COSP l'année dernière.

Mme Elsa LANG RIPERT présente les modifications et précise qu'il a fallu 3 ans pour mettre en place et stabiliser les formations MEEF. Il reste encore à les faire évoluer, à rendre les contenus plus lisibles derrière les intitulés. Cette année, il va y avoir un gros travail sur la formation transversale. L'évaluation des formations va également permettre leur évolution. Toutes les propositions de modifications ont été faites par les conseils de perfectionnement puis analysées au COSP.

6

### ➤ 1er degré :

Pour les M1, ajout du caractère obligatoire des stages afin que les salariés prennent leur disposition. Ajout d'une phrase sur le fait que la sélection suivant le nombre de places disponibles s'opérait sur la base d'un barème. Pour justifier du niveau B2 en M2, l'anglais, jusqu'à présent mutualisé avec d'autres enseignements, a été isolé. En lien avec le référentiel commun de l'université, des précisions sur l'assiduité et les rattrapages ont été apportées.

Pour les M2 c'est donc prioritairement l'ajout des modules "approfondissement" et "renforcement" qui a été effectué. Pour les cursus adaptés, le double objectif fixé par la note des Recteurs d'avril 2014, à savoir acquérir le Master MEEF et tenter à nouveau le concours, a nécessité de dégager des heures sur certains enseignements pour les réinjecter dans de l'approfondissement ou du renforcement pour la préparation au concours (le DU leur permettra, l'année qui suit leur master 2 où ils exerceront à mi-temps, de suivre certains enseignements dont ils sont dégagés). 96 heures ont donc été réparties au S3 en 25 H de maths et 25 H de français et au S4 en 12 H d'EPS - 12 H d'éthique - 12 H sous la majeure - 5 H en français - 5 H en mathématiques.

Il y a une petite erreur sur les 4 H dans la majeure qui n'avaient pas été injectées au bon endroit. Elles s'ajoutent désormais aux 12 H de la majeure, ce qui en fait un total pour la majeure de 16 H. Quant aux TICE, elles n'ont pas été augmentées, elles restent à 4 H pour le S2.



➤ 2nd degré :

Toutes les modifications ont été demandées, soit par les UFR soit par l'ESPE. Pour toutes les fiches filières de M2, le module "suivi éducatif; orientation; relation école-famille" a été basculé en S3 et le module "Communication Voix Corps Langage" en S4. De plus, une précision sur les rattrapages en contrôle continu a été apportée avec l'ajout de "Les éléments constitutifs évalués en contrôle continu et portés par l'ESPE ne donnent lieu à aucune session de rattrapage. A titre dérogatoire, une mesure individuelle, exceptionnelle et ponctuelle pourra être mise en place (sans obligation pour le responsable pédagogique qui appréciera toute situation particulière) pour les étudiants dont l'absence sera dûment justifiée par un certificat médical". A noter que cette année, l'option PLP Math-Sciences a été ouverte. La maquette M1 Physique-Chimie a donc été modifiée dans ce sens.

Pour les M2B, le même principe que pour le 1er degré a été appliqué. Seule la gestion des heures est un peu différente. Comme il est difficile de faire de "l'analyse réflexive de pratiques" alors qu'ils ne sont pas en responsabilité en enseignement, ils pourraient ne pas suivre ce module, ainsi que les 2 modules du S4 "Communication Voix Corps Langage" et "projet pluri-disciplinaires" (les modules "l'analyse réflexive de pratiques" et "projet pluri-disciplinaires" sont proposés dans le DU). Ces heures correspondent à 48 H TP, ce qui fait 3 H TP par étudiant.

M. Jean-Paul DELAHAYE reconnaît le contexte d'urgence dans lequel les formations MEEF ont dû être mises en place et souligne la grande qualité du travail accompli par l'ESPE de Dijon à cette occasion. Il présente plusieurs observations à prendre en compte pour l'avenir et notamment dans le cadre de la révision des maquettes qui devra aboutir d'ici à mars 2016.

7

Il indique que :

- l'ESPE et ses formateurs, et bien sûr tous les formateurs de terrain, doivent tenir compte des orientations de la circulaire de rentrée. Il s'agit bien de former des fonctionnaires qui doivent s'inscrire dans les orientations fixées par le ministère de l'éducation nationale.
- l'inscription des fiches filières dans un continuum de formation jusqu'à l'année T2 doit être recherchée si l'on ne veut pas donner aux années de M1 et de M2 une mission impossible compte tenu de l'ampleur des questions à traiter
- l'évolution des épreuves du concours doit impacter les contenus de formation. Cela est de la responsabilité du ministère qui a déjà fait évoluer les concours mais qui doit encore rendre plus professionnelles encore les épreuves du concours
- le terme « pédagogie » n'apparaît que très rarement dans les maquettes
- le contenu et l'organisation du tronc commun ne sont pas assez visibles
- l'alternance intégrative est très bien présentée dans les maquettes du 2<sup>nd</sup> degré mais beaucoup moins dans celles du 1<sup>er</sup> degré
- les modalités d'évaluation des élèves ne semblent pas abordées
- la dénomination « étudiant fonctionnaire stagiaire » n'est pas correcte, il s'agit de « professeur fonctionnaire stagiaire »

- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être une préoccupation permanente dans l'ensemble des unités de formation et ne pas se limiter aux seuls modules qui lui sont consacrés
- les modules du tronc commun doivent être conduits de manière identique dans les sites
- la place des TICE et la culture du numérique en général doivent mieux apparaître
- la question des rythmes scolaires n'apparaît pas dans les maquettes du 1<sup>er</sup> degré et les problématiques liées à l'école maternelle ne représentent qu'un volume horaire de 12 heures
- la différenciation pédagogique doit apparaître davantage dans les maquettes comme outil au service de l'acquisition des compétences et connaissances
- l'éducation prioritaire mérite plus de place dans les modules de formation
- la lutte contre les stéréotypes (et en particulier les stéréotypes sexués) n'apparaît pas clairement dans les maquettes
- les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage ne sont pas encore suffisamment développés
- la pédagogie de projet et le travail en interdisciplinarité doivent apparaître plus clairement
- la continuité pédagogique inter-degré devrait être plus visible ; la réforme du collège illustre, dans le cycle 3, cette transition nécessaire de l'école au collège.

8

M. Philippe VELTEN insiste sur les principaux domaines dans lesquels les jeunes titulaires ressentent des difficultés (T1 ou T2) :

- la différenciation pédagogique
- l'aide au travail personnel de l'élève et le développement de l'autonomie
- le travail en équipe

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS ajoute qu'il est important d'identifier la place de ces équipes pluri-catégorielles puisque, dans le cadre du budget de projets, il va falloir évaluer la contribution des uns et des autres au développement de l'ESPE.

Mme Elsa LANG RIPERT précise qu'elle a demandé que les PEMF interviennent et dans les disciplines et dans le 2<sup>nd</sup> degré. A ce jour, elle n'a reçu aucune réponse.

M. Didier PERRAULT souligne sa grande satisfaction de voir que la formation pour le lycée professionnel est globalement intégrée dans toutes les disciplines.

Mme Lydie PFANDER MENY signale que pour les M2 CPE, il y a un certain nombre de domaines spécifiques à la vie scolaire qui ne ressortent pas. Les CPE sont sur l'ensemble du terrain établissement scolaire et pas sur la classe spécifiquement. Sur la maquette, les compétences à acquérir collent plus au métier de l'enseignement que de l'éducation ("maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer" - "organiser le travail de la classe ou d'un groupe d'élèves").



Mme Nadine WARGNIER ajoute que dans les approfondissements sur la maquette 1er degré pour les M2B, il faudrait indiquer les heures liées aux disciplines.

Mme Claude VALTAT signale que les fonctionnaires stagiaires ne voient pas toujours le lien entre les contenus du M2 et ce qu'ils doivent faire en classe.

Mme Nadine WARGNIER indique que la réflexion sur ce qu'il est nécessaire de proposer pour former à la polyvalence n'a pas été menée. Toutefois, la licence EFEC est une première amorce.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS demande si l'ESPE a une réponse ou une stratégie pour des formations en inter-ESPE, sur les petits flux par exemple.

Mme Elsa LANG RIPERT répond qu'un début de réflexion est initié avec l'ESPE de Besançon. La mutualisation va devenir nécessaire et certaines ESPE disposent de thématiques fortes très intéressantes. En ce qui concerne les petits flux, des conventions ont été passées avec les ESPE qui dispensaient les formations qui n'existaient pas dans l'académie. Si les journées de stage de l'académie d'origine et de Dijon sont les mêmes, alors le tronc commun est à Dijon et le disciplinaire dans l'ESPE qui porte le Master. Mais il est aussi arrivé que la totalité du Master s'effectue dans une autre académie et que le suivi et l'accompagnement aient lieu dans l'académie de Dijon.

M. Jean-Paul DELAHAYE précise qu'une rencontre avec le Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE de Franche-Comté est programmée.

9

Mme Elsa LANG RIPERT prend la parole pour préciser certains points sur les fiches filières :

#### Intitulé fiches filières

Un travail doit être fait afin de rendre les intitulés des fiches filières plus adaptés. Pour autant, la totalité du contenu de formation doit-il apparaître ? Un livret de formation précisant les contenus a été réalisé par les SHS pour expliquer aux UFR ce qui est fait dans le tronc commun afin qu'ils relayent ces informations et les adaptent à leur propre enseignement.

#### Lien entre le tronc commun et les disciplines

En ce qui concerne les modules "enseigner sa discipline" les responsables de parcours reprennent obligatoirement ce qui se fait dans le tronc commun. Pour la différenciation pédagogique, il peut s'agir de groupes de travail par compétences. Pour l'évaluation des élèves, il peut s'agir d'aborder toutes les typologies de l'évaluation, comment on s'en sert, comment on les monte. Tous les collègues qui interviennent en collège viennent alimenter aussi cette formation disciplinaire sur le socle commun et le collège. Chacun en fait l'écho dans sa discipline ou explique comment cela s'applique dans sa discipline. Cette position est généralisée car il s'agit de répondre à la demande des étudiants mais également parce les collègues connaissent aussi leur métier.

#### TICE

Dans le 1<sup>er</sup> degré, la ligne est identifiée. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, il a été demandé, pour des raisons de coût, qu'ils soient inclus dans "enseigner sa discipline", ça ne veut pas dire pour autant que ce n'est pas fait. Entre la préparation au C2i2e, les interventions avec CANOPE, les TICE sont au cœur de l'enseignement.

### Inter-degrés

Les jours et les lieux de stage ne sont pas identiques entre le 1er et le 2nd degrés. Grâce au DU, il va y avoir une ouverture, notamment sur les projets qu'ils pourront monter ensemble 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

### CPE :

Il est très difficile de préparer des maquettes lorsque les équipes changent chaque année, ce qui est le cas pour cette discipline depuis 3 ans. Cette année, l'équipe est constituée de 2 AFA à 50 %.

### PEMF :

Il faut une véritable réflexion sur la part indispensable des PEMF : où quand comment, comment les valoriser...

Mme Claude VALTAT demande s'il n'est pas possible de faire apparaître des commentaires sur les maquettes pour comprendre ce que recouvre "enseigner sa discipline" par exemple.

Mme Marie-Geneviève GERRER répond que les fiches filières sont très formelles. Cependant, elles pourraient être accompagnées d'un livret de cours avec le descriptif précis. Puisqu'il est prêt, rien ne s'oppose à ce qu'il soit mis en ligne.

M. Jean-Paul DELAHAYE demande de quelle façon est intégrée l'éducation prioritaire.

Mme Elsa LANG RIPERT répond que ce volet est traité dans le module "gestion des publics hétérogènes".

10

Mme Claude VALTAT indique qu'au niveau du Rectorat, les formateurs associés apportent 9 ETP au service de la formation professionnalisante. Parmi ces différents formateurs associés, 2 ont une décharge spécifique "éducation prioritaire". Il serait possible de les solliciter et de voir comment les faire intervenir sur ce thème bien spécifique qu'est l'hétérogénéité des publics.

M. Jean-Paul DELAHAYE précise que le référentiel de l'éducation prioritaire ne s'applique pas qu'à l'éducation prioritaire. Cet outil peut servir à beaucoup de monde.

Pour les relations Inter-ESPE, M. Jean-François GIRET précise que l'IREDU recevra l'année prochaine pendant 1 mois M. Marc Demeuze, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE Nancy-Metz et, par ailleurs, spécialiste de l'éducation prioritaire.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise qu'il n'y a pas eu d'auto-évaluation pour les fiches filières MEEF mais que l'ESPE est soumise à la même règle d'offres de formations que les autres composantes. Les CPER, mis en place à l'ESPE, permettent d'obtenir des renseignements, des attentes et des critiques précises des étudiants. En ce qui concerne l'échéancier, le 1er dialogue avec l'équipe de gouvernance est en cours. L'université devrait annoncer sous peu les diplômes acceptés, rejetés ou non acceptés en l'état. Ensuite, en octobre-novembre, après le CA sur l'offre de formations de l'université, l'ESPE connaîtra précisément les diplômes qui auront été acceptés<sup>1</sup>. C'est à ce moment-là que commencera le

---

<sup>1</sup> Suite à la Conférence de directeurs de composante du 3 septembre, il faut apporter les précisions suivantes concernant ce § : la gouvernance va indiquer à chaque composante le nombre d'heures de formation, la masse en euros et le % de vacataires. Chaque composante devra élaborer sa carte de formations à partir de ces données, opérer les choix qu'elle souhaite... ou qu'elle est obligée de faire...

travail sur les fiches filières qui devront être rendues en mars 2016. Mme Marie-Geneviève GERRER propose d'établir également un calendrier préparatoire avec des échéances bien précises pour construire la nouvelle offre ESPE, c'est-à-dire MEEF-Diderot-Sciences de l'éducation, puis faire un point régulier au COSP et au Conseil d'Ecole de l'avancée des travaux.

M. Jean-Paul DELAHAYE indique que les bilans des CPER permettront d'avancer. Il faudrait également penser aux enquêtes des DASEN menées auprès des stagiaires ou des néo-titulaires qui pourraient aussi venir alimenter la réflexion commune.

Par rapport au concours, M. Philippe VELTEN précise qu'un rapport de jurys est rédigé.

Mme Elsa LANG RIPERT explique que les équipes sont surtout demandeuses d'un dialogue avec le rectorat car elles trouvent ce rapport trop insuffisant pour préparer correctement au concours.

M. Jean-Paul DELAHAYE souhaiterait que le conseil d'école soit vraiment partie prenante tout au long du processus afin d'aider l'ESPE, les services académiques, à faire les meilleures maquettes possibles. Elles sont déjà très bonnes mais il y a un certain nombre d'interrogations qui sont légitimes.

Il aimerait poursuivre les échanges et avoir une véritable réflexion sur des sujets de fond, établir un 1er bilan grâce aux informations des stagiaires et des formateurs : savoir comment ça se passe, comment ça fonctionne, quel est le ressenti des différentes parties prenantes de cette formation. Par rapport à la question des concours, qu'est-ce qu'on attend, qu'est-ce que les jurys attendent. Ces 2 questions sont évidemment liées.

11

Tout en étant assuré que les différents points abordés sont bien intégrés et sont bien présents dans toutes les formations, M. Jean-Paul DELAHAYE met au vote la modification des fiches filières avec toutes les précautions prises par les uns et les autres.

Les modifications des fiches filières sont approuvées à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

## 6 - DU MEEFA

Mme Elsa LANG RIPERT présente aux membres du Conseil d'Ecole le DU MEEFA – Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation Approfondi - destiné aux fonctionnaires stagiaires qui ont validé l'année dernière leur master MEEF et qui ont passé le concours en M2. Pour ceux qui relèvent des parcours adaptés, la situation est étudiée individuellement après un entretien avec l'IPR, le responsable du parcours et le stagiaire. Les stagiaires en position de renouvellement ont également un entretien pour définir s'ils doivent refaire un M2C ou bien s'ils peuvent suivre ce DU.

Ce DU permettra de poursuivre le développement des compétences et les connaissances reçues en master MEEF, d'élargir cette formation par d'autres formations et de construire un projet collectif.

Pour répondre à ces 3 champs, les enseignements en présentiel sont mutualisés avec les M2, des formations complémentaires sont assurées par des partenaires extérieurs, des associations.

La formation sera également hybride ou à distance. Un travail sur les parcours M@gistère est mené, en lien direct avec 2 collègues du rectorat, Guillaume LION et Gaëlle CHARCOSSET. Les collègues du rectorat sont en train de définir quel type de parcours M@gistère pourrait les intéresser, leur convenir et compléter leur formation.

Pour les cas particuliers (qui n'a pas son B2, qui n'a pas son C2i, qui a besoin de renforcement dans telle ou telle discipline) des modules optionnels sont planifiés.

Le projet pourrait être réalisé dans le cadre d'une action de recherche ou avec des partenaires extérieurs. Les étudiants devront réaliser un projet collectif, thématique, interdisciplinaire, inter-degrés, inter-bassins. L'évaluation reposera sur la production écrite et la soutenance orale de ce qu'ils auront réalisé pendant ce projet. Le suivi de stage sera assuré par le co-tutorat ESPE-Etablissement et le suivi du projet par un référent projet qui les accompagnera dans l'élaboration et dans les contacts à prendre.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS relève que dans la phrase "le DU est mis en place sur instigation du ministère" le terme "instigation" est inapproprié. D'autre part, par rapport aux stages en collaboration avec les DSDEN, Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS demande d'en préciser la contribution et l'organisation.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que cette phrase a été ajoutée car ce DU, contrairement aux autres, ne sera pas auto-financé. Par conséquent, l'inquiétude était forte que les membres de la commission de la pédagogie et le CFVU le retoquent. Mais il est bien sûr possible de reformuler et d'écrire sur "recommandation" par exemple.

Mme Elsa LANG RIPERT précise qu'il va falloir une grande collaboration avec les DSDEN puisque les responsables du DU vont travailler avec eux. Ils pourront proposer des terrains de stage, des observations, des accompagnements pendant ces stages pour élargir le champ du public et des écoles. L'idée c'est aussi de pouvoir travailler inter-degrés.

Mme Nadine WARGNIER signale que, comme l'UE2 - l'UE7 est une orientation disciplinaire hors mathématiques hors français, ils vont être mélangés aux débutants et il n'y aura pas d'approfondissement. Le spectre du travail le plus grand dans le 1er degré c'est autour des maths et du français et ils n'apparaissent pas. Par contre, ils ont une UE au choix, dans laquelle ils vont s'ennuyer parce qu'ils vont refaire la même chose que les M2 classique. Ce n'est donc pas, malgré ce qu'on dit dans la maquette, un approfondissement mais cela pourrait presque être considéré comme un redoublement. Pourquoi l'ARP est-elle en module optionnel ? Et pourquoi, C,V,C,L apparaît en optionnel si besoin ?

Mme Elsa LANG RIPERT répond que les collègues ont en effet souhaité revenir sur pas mal d'enseignements ou proposer des enseignements qu'ils n'auraient pas suivis en M2. (UE2 ou UE7). Et il a semblé plus important de mettre "analyser son enseignement" en obligatoire et l'ARP en optionnel. Cependant, l'organisation de groupes va certainement nécessiter la révision de certaines choses. Le module CVCL est optionnel cette année mais obligatoire en 2016 pour les M2B.

M. Jean-Paul DELAHAYE approuve la présentation des objectifs de cette formation dans laquelle le lien est fait en permanence avec le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de juillet 2013. C'est peut-être ce qui manquerait dans la présentation des fiches filières. Il signale également que l'appellation CLIS dans le premier degré est abandonnée et désormais remplacée par ULIS 1er degré.

M. le Président du Conseil d'Ecole soumet le DU MEEFA au vote, approuvé à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

## 7 - DAEU A

Il s'agit de modifier la durée d'une épreuve de 2 H à 3 H pour qu'elle soit commune à toutes les épreuves de langues.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS relève certaines incorrections :

- Dans la rubrique "débouché des métiers - Concours de la Fonction publique et du secteur social et paramédical" il vaudrait peut être mieux libellé "Concours de la Fonction publique et du secteur social et paramédical préparant notamment aux métiers de" et en lister quelques uns.
- Dans l'organisation générale, "la formation correspond à une année soit 225 heures" -. "Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder quatre années". Ce n'est pas très cohérent car s'il est possible de mettre 4 ans pour faire 225 heures, la première phrase n'a pas lieu d'être. Il vaudrait mieux remplacer par "la formation correspond à un volume horaire de 225 h".
- "le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à le moyenne (**la**) de l'ensemble des épreuves, il y a donc compensation".

M. le Président du Conseil d'Ecole soumet la modification du DAEU A au vote, approuvée à l'unanimité (dix-sept voix pour) des membres présents ou représentés.

## 8 - Réflexion sur les orientations stratégiques 2015/2016 de l'ESPE

S'agissant d'une discussion de fond, Mme Marie-Geneviève GERRER propose de renvoyer ce dernier point au prochain conseil d'école.

### **Prochaines séance du Conseil d'Ecole**

- le mercredi 23 Septembre à 13 H 30 avec à l'ordre du jour les orientations stratégiques - Le budget de projets - Echange sur les retours des premières années de formation tout formateur confondu et stagiaires (Analyse des CPER côté ESPE – les retours de terrain pour le 1er degré côté académique).
- le mercredi 18 Novembre à 9 H 30 - point sur les grandes orientations
- le jeudi 28 Janvier 9 H 30: point sur les maquettes avant remontée - point sur les missions transversales - question de la formation continue
- le mercredi 9 Mars à 9 H 30
- le mercredi 8 Juin à 9 H 30

Un chargé de missions transversales sera présent à chaque séance.

La séance est levée à 12 H 45.

Le Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE

Jean-Paul DELAHAYE